



Obligation d'avoir un telephone portable

Par Fanette

Bonjour,
Depuis des annees j'ai une adresse electronique avec laposte.net. Recemment j'ai remarque ce message:
"A des fins de sécurité, laposte.net rend progressivement obligatoire le numéro de téléphone mobile.
Dorénavant, il est impossible de supprimer un numéro de téléphone mobile renseigné."
Je n'ai pas de telephone portable. Je n'ai pas l'intention d'en acheter un. Pour moi, c'est comme une voiture ou une tele.
Est-ce que laposte.net peut m'obliger a avoir un portable? Quels sont mes droits? Merci de votre aide. Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous n'avez pas de mobile, il n'y a pas de besoin de le supprimer !
Quel est votre problème ?

Par TUT03

Bonjour

Personne ne peut vous obliger à avoir un téléphone portable, en revanche, certains organismes peuvent exiger de la personne qu'elle communique un numéro de portable pour faire certaines démarches, notamment pour sécuriser certaines opérations en recevant un code temporaire.

Donc en l'absence de portable, vous vous privez vous même de la possibilité d'avoir accès à ces services, l'organisme n'est pas responsable, ni tributaire de vos choix, il est libre de fixer les conditions d'accès à ses services.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si vous n'avez pas renseigné de portable ce message ne vous concerne pas.

Au moins en ce qui concerne des services gratuits, une entreprise est libre de les réserver aux gens qui peuvent fournir un numéro de téléphone portable. Si vous faites le choix de ne pas avoir un tel appareil, vous n'aurez pas accès à ce service. Par exemple beaucoup de banques utilisent une application sur téléphone portable comme second facteur d'authentification pour les achats en ligne.

Celui qui n'en veut pas ne fera pas d'achats en ligne ou choisira une banque proposant une solution alternative comme un boîtier générateur de codes.

Par janus2

Oui, si vous n'avez pas renseigné de portable ce message ne vous concerne pas.

Bonjour,

J'ai du mal à vous suivre...

A des fins de sécurité, laposte.net rend progressivement obligatoire le numéro de téléphone mobile.

Il est bien écrit que le mobile devient obligatoire, pourquoi dites-vous que cela ne le concerne pas ?

Par Isadore

Parce que j'ai sauté la seconde ligne en lisant le message...

Merci de l'avoir remarqué !

Par TUT03

Non Isadore, vous ne vous êtes pas trompée, ce n'est pas le message initial qui a été modifié

initialement, il était noté uniquement que la poste rendait impossible la modification du numéro de téléphone portable ou quelque chose dans cet esprit, la phrase précédente n'était pas notée dans le message

sinon nous sommes trois à nous être trompé

Par yapasdequoi

Je confirme ! Ou alors j'ai aussi mal lu ????

Modifier la question après avoir reçu des réponses mériterait au moins de le signaler.

Du coup je répond également :

Vous n'êtes pas obligé d'avoir un mobile, mais dans ce cas vous ne pourrez pas faire d'achats en ligne nécessitant la double authentification.

Il y a plein de gens qui arrivent à s'en passer...